Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 9 août 2024

Un week-end en alerte canicule pour le Vaucluse

Météo-France a placé le département de Vaucluse en vigilance orange canicule à compter de ce vendredi 9 août à 12h, mais aussi ses départements voisins les Bouches-du-Rhône et le Gard. Les températures pourront atteindre 39°c et resteront élevées durant plusieurs jours. De ce fait, certains massifs forestiers du département sont interdits d'accès.

La préfecture de Vaucluse a décidé d'activer le niveau 'alerte canicule' contenu au sein des dispositions spécifiques ORSEC « Gestion sanitaire des vagues de chaleur » adoptées le 26 mai 2023. Ce niveau est activé lorsque les indices bio-météorologiques dépassent les seuils établis de 36°C le jour et 21°C la nuit durant 72h consécutives. L'ensemble des acteurs sont donc mobilisés et vont coordonner leurs actions respectives en vue de protéger la population des effets de la chaleur.

La préfecture rappelle que personne n'est à l'abri des risques que peuvent engendrer ces fortes chaleurs, même si les personnes fragiles comme les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées, les personnes sans abri, et bien d'autres requièrent une vigilance particulière.

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 9 août 2024

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 9 août 2024

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 9 août 2024

La préfecture de Vaucluse rappelle également que les risques de noyades sont accrus lors des épisodes de chaleur. Quelques précautions sont à prendre

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 9 août 2024

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 9 août 2024

Un risque d'incendie élevé

En raisons de ces températures élevées, certains massifs du Vaucluse sont interdits d'accès et de

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 9 août 2024

circulation ce vendredi 9 août. Une mesure qui devrait être prolongée sur plusieurs jours.

Ainsi, les massifs de la vallée du Rhône, du petit Luberon et des monts de Vaucluse sont interdits sauf les sites bénéficiant d'une dérogation, les groupes accompagnés par un professionnel ayant suivi un parcours de formation spécifique, la réalisation de travaux (seulement autorisés le matin de 5h à 13h).

Si les autres massifs forestiers sont accessibles, la préfecture de Vaucluse fait appel à votre prudence. Il est interdit d'y fumer, d'y allumer un feu, de circuler ou stationner sur les pistes réservées aux secours. En cas d'incendie, il faut contacter le 18 ou le 112 en précisant sa localisation et en s'éloignant de la zone d'incendie.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !